AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

219C0081
FR0011476928-FS0042

11 janvier 2019

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

FNAC DARTY

(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 11 janvier 2019, la société anonyme Dorval Asset Management[1] (1 rue de Gramont, 75002 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en hausse, le 4 janvier 2019, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société FNAC DARTY et détenir, à cette date et à ce jour, pour le compte desdits fonds, 1 335 296 actions FNAC DARTY représentant autant de droits de vote, soit 5,02% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions FNAC DARTY sur le marché.

[1] Contrôlée par Natixis. La société Dorval Asset Management déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.
[2] Sur la base d'un capital composé de 26 605 439 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.